



PÊCHE CÔTIÈRE
ET AQUACULTURE



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique



SPREP
PROE



Financé par
l'Union européenne



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

Rapport technique FINAL – Contrat CPS 21/782

Formation et accompagnement de la filière pêche côtière en Nouvelle-Calédonie
pour accroître sa durabilité



NOUVELLE-CALÉDONIE

Période de référence : Octobre 2021 – juin 2022

Communauté du Pacifique, Nouméa



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE
CALÉDONIE



POLYNÉSIE FRANÇAISE



WALLIS ET FUTUNA



ÎLES PITCAIRN

Résumé

Ce rapport technique présente les réalisations de l'ensemble de la période, soit d'octobre 2021 à juin 2023, pour le contrat de service CPS 21/782 qui lie l'ADECAL Technopole et la CPS dans le cadre du Programme PROTEGE. L'ADECAL Technopole, étant chef de file du Thème 2 du Programme PROTEGE, a également fourni un rapport d'activité technique et financière d'octobre 2019 à juin 2023 pour l'ensemble de la thématique. Le présent rapport y est donc étroitement lié. Ainsi, le contrat CPS 21-782 a été signé entre les deux partis le 20/10/2021. Il fut dédié à la réalisation de plusieurs actions qui étaient structurées en deux volets, soient un premier volet concernant les formations ainsi qu'un second pour appuyer la structuration de la filière par la rédaction d'une feuille de route faisant état d'un schéma directeur pour la filière pêche néo-calédonienne.

Le premier volet concernait la mise en place et la tenue de cinq formations distinctes. En effet, trois formations concernant la sécurité des navires, la maintenance des navires ainsi que la montée en compétence des membres des organisations professionnelles ont été confiées à la CPPNC/CAP-NC. In fine, seulement deux formations ont été réalisées par la CPPNC.

En effet, un chargé de mission recruté par la CCPNC a spécifiquement été mobilisé sur l'enjeu de la sécurité des navires de pêche professionnelle en Province Nord où la problématique est la plus criante. Cet agent a été recruté de février 2022 jusqu'en juin 2023 par des fonds PROTEGE. La dynamique étant en place, mais les objectifs initiaux de doter d'au moins 50% de la flotte d'un permis de navigation (conditionnelle à la visite de sécurité) n'étant toujours pas atteint, il a été décidé de poursuivre son mandat au-delà de PROTEGE qui sera financé par des fonds de la Province Nord ainsi que de la CAP-NC. Après plus d'un an de mobilisation, 90 pêcheurs professionnels ont été contactés pour suivre les formations et poursuivre la démarche de mise aux normes. A ce jour, 23 navires suivent la procédure et seulement huit navires ont obtenu le permis de navigation, soit à peine 10% de la flotte globale. Ainsi, cet exercice a permis de relever les manques à combler pour l'obtention du permis et donc de rediriger les pêcheurs professionnels vers les programmes de subventions de la province, permettant de prétendre à une aide de 75% du coût du matériel. En mars 2023, considérant l'ampleur du mandat et les défis à relever pour atteindre les objectifs initiaux, il a été acté de prolonger la mission du chargé de mission jusqu'à la fin juin 2023 et de créer un groupe de travail sur la sécurité des navires afin d'en assurer les perspectives. Pour se faire, les fonds alloués à l'action « formation des membres des organisations professionnelles » ont été réaffectés sur cette prolongation de mandat. Cette action, initialement prévue a été annulée puisque depuis la rédaction méthodologique de ce contrat, la CPPNC a intégrée la CAP-NC qui possède un large spectre d'outils de formation pour former les membres des organisations professionnelles.

La seconde action, pilotée par la CPPNC, s'est concentrée à Ouvéa puisque Lifou et Maré n'ont pu se structurer sérieusement pour prétendre à l'aide préétabli. Ainsi, suite à l'acquisition du matériel de formation, le syndicat des pêcheurs d'Ouvéa a organisé, au sein des docks municipaux, une formation en continu qui a réuni 14 pêcheurs concernant l'entretien du matériel sur la base des recommandations du formateur du GIEP. Vu la bonne dynamique et l'engouement des pêcheurs pour ce format de formation participatif et en continu, il a été acté par le comité de pilotage de compléter le matériel à destination de la plateforme de formation et d'entretien d'Ouvéa et d'utiliser les budgets initialement fléchés pour Lifou et Maré. Les sessions de formation sont données sur une base régulière, les pêcheurs les plus expérimentés formant les moins expérimentés et ainsi de suite.

En troisième lieu, de mai à septembre 2022, dans l'optique d'accompagner et de donner accès aux porteurs potentiels de projets aquacoles aux différents schémas de production existants en NC et de développement de structures aquacoles artisanales, le lycée d'enseignement général et technologique agricole de Pouembout a dispensé une formation en deux volets à neuf participants, à la fois du milieu privé mais aussi de la Province Nord. L'objectif a bien été atteint, soit de développer des plans d'affaires qui pourront être utilisés au futur appel à manifestation d'intérêt lors du prochain semestre. La création de binôme public privé a également contribué à l'essor de trois projets en Province Nord qui ont été financés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt impulsé par l'action 5B.2.1.

En quatrième et dernier lieu, une formation spécifique au méta-infocentre de l'Observatoire des Pêche Côtière (OPC) a pu être dispensée en continu pour former certains collaborateurs au logiciel Microsoft de Power BI. En effet, des groupes ont été créés en fonction des objectifs et des compétences des partenaires. Une dizaine de formations ont été dispensées entre avril 2022 et mars 2023 à douze partenaires pour à la fois former de simples utilisateurs mais aussi des développeurs.

Le second volet de ce contrat concernait le travail de préparation de construction des bases de la feuille de route de la pêche calédonienne en vue d'alimenter les Assises de la pêche côtière, tenues à La Foa les 15-16 novembre 2022. En effet, une prestation d'animation a permis d'officialiser la constitution de quatre groupes de travail selon quatre thématiques distinctes soient i) les conditions relatives au métier de pêcheur, ii) la gestion durable des ressources, iii) la réglementation inhérente à l'activité de la pêche et iv) la rentabilité économique de la filière. De juin à octobre 2022, chacun des groupes a pu alimenter un cadre logique et définir des objectifs stratégiques et opérationnels projetés sur un horizon de dix ans. Cette base préliminaire de feuille de route a permis de faire ressortir huit problématiques prioritaires de la filière qui ont alimentés les ateliers des Assises, auxquels participaient à minima 25 personnes, à la fois pêcheurs, élus, gestionnaires et experts techniques.

Ainsi donc, les assises de la Pêche ont réuni environ 120 participants et ont généré un apport d'information complémentaire à la base produite par les groupes de travail. Les résultats obtenus de cet événement ont permis de produire une version finale de la feuille de route qui a été restituée au comité de pilotage en mars 2023. Plusieurs capsules de communication ont été diffusées en amont, pendant et après l'événement, qui a été considéré comme un succès.

Finalement, la CAP-NC porteuse de la feuille de route prévoit d'ici la fin de l'année 2023 présenter la feuille de route à la commission pêche et agriculture du congrès de la Nouvelle-Calédonie pour appropriation de l'ensemble des partenaires et collectivités.

Résultat attendu 8 :

8

Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

Action 8B.2.1 Formation et accompagnement de la filière pêche côtière en NC pour accroître sa durabilité

Avancement de l'action

Cette action comprend quatre sous actions spécifiques :

i) **Formation pour l'accompagnement de la filière vers la pêche responsable :**

Pour rappel, une convention a été signée avec la CPPNC pour la mise en œuvre de cette action. La CPPNC a publié un AVP le 15 novembre 2021 pour recruter un chargé de mission. L'AVP a été publié une deuxième fois puisque le premier tour a été jugé infructueux. C'est ainsi que le technicien sécurité des navires a été recruté courant du mois de février pour une prise de poste le 9 mars 2022.

Le programme de formations envisagé devait assurer le développement de la filière de la pêche côtière. En effet, la création du statut de patron pêcheur en décembre 2020 exige la détention du permis de navigation. Pour avoir le permis de navigation, le navire est soumis à une visite sécurité qui est une obligation réglementaire sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie. La majorité des pêcheurs professionnels du nord et des îles ne possède pas de permis de navigation. Considérant ce contexte, l'objectif de la CPPNC était d'accompagner la mise en conformité réglementaire des pêcheurs du nord et des îles pour l'obtention du permis de navigation qui leur permettra au niveau du gouvernement de la Nouvelle Calédonie, de prétendre à la carte de patron pêcheur. Cette action visait spécifiquement à informer et former les pêcheurs i) aux exigences de la sécurité des navires et ii) de leur apporter des connaissances en matière écologique dans une optique d'exploitation durable des ressources.

Dès sa prise de poste (mars-juin 2022), le technicien sécurité, accompagné de la province Nord s'est rendu aux seins des antennes provinciales de Koné, Voh, Koumac, Poum et Poindimié accompagné du coordinateur et du président de la Fédération des pêcheurs professionnels du nord (FPPN). Dans le cadre de ces tournées préliminaires, au total 63 pêcheurs ont été présents et sensibilisés au projet. 34 pêcheurs ont été rencontrés individuellement et 29 pêcheurs collectivement. A ces occasions, ils ont pu rencontrer les pêcheurs professionnels pour leur expliquer la démarche et mesurer leur intérêt. Globalement, les pêcheurs étaient très intéressés par la tenue de ces formations ainsi que des échanges éventuels qu'ils pouvaient avoir avec les inspecteurs en sécurité des navires. Ces pêcheurs professionnels sont issus de la base de données affiner conjointement par le technicien sécurité des navires et la province Nord.

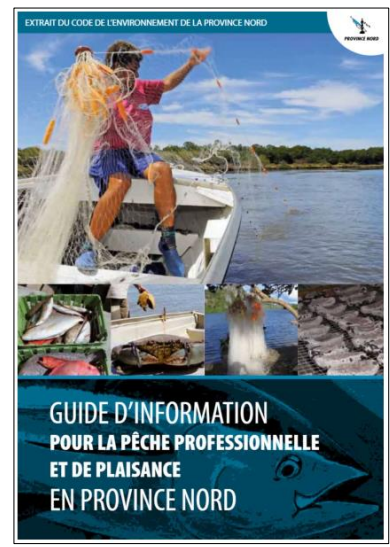
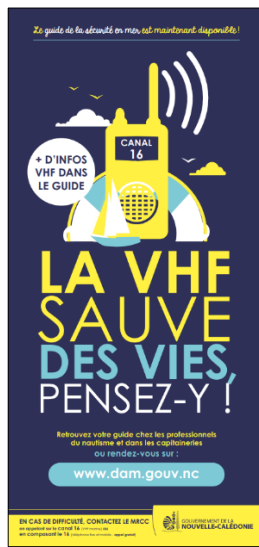
A partir de cette étape de réalisation et sur la base des retours de terrain, la démarche d'accompagnement et de formation sur mesure a été enclenchée pour un certain nombre d'entre eux dans la préparation de leur navire, afin que ceux-ci puissent les présenter à la visite de sécurité des navires leur permettant de décrocher le permis de navigation.



Figure 1 : Rencontres avec les pêcheurs pour présenter la démarche de conformité pour le permis de navigation.

Suite aux premières visites, deux groupes distincts de pêcheurs professionnels ont été identifiés, impliquant ainsi une approche différente. Il y a en effet ceux dont les navires ont déjà été armés à la pêche par le passé et ceux dont les navires ne l'ont jamais été. Dans un cas, il fallait seulement s'assurer que les exigences de division 227 soient respectées et dans l'autre, il fallait organiser une visite de mise en service du navire.

Dans le cadre des tournées d'information, une première formation de mise en place par l'équipe opérationnelle projet a été conduite. Afin de dispenser les informations lors de ces rencontres, le technicien sécurité des navires s'appuie sur des supports déjà existants et élaborés par les services compétents en la matière, à savoir la direction des affaires maritimes, la province Nord (Guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance), l'ANFR (pour les VHF et équipement de radiocommunication), et enfin des supports de présentation.



Bien que ces documents soient complets, consistants et détaillés, il était prévu d'en créer et d'en éditer d'autres sur ces bases, au moins sur les informations générales. Chose qui n'a pu être faite en raison du plan de charge du technicien sécurité des navires.

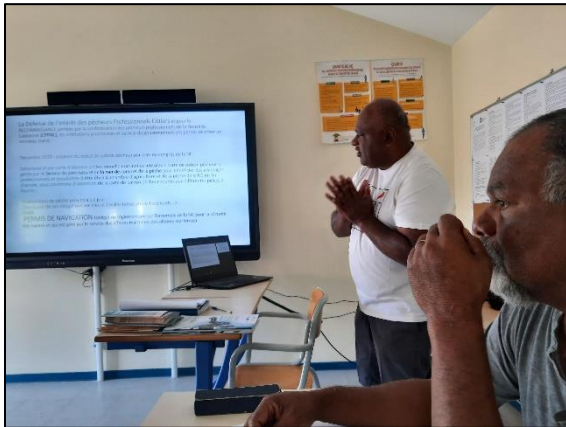


Figure 2 : Formation initiale sur les normes de sécurité

En tout et pour tout, le technicien sécurité, suppléé par la province Nord et la FPPN ont organisé des « formation » d'introduction et de sensibilisation à la sécurité des navires, et à l'ensemble des exigences inhérentes à chaque catégorie de navigation.

Tableau récapitulatif des « Formations » :

Zone et Lieu	Date	Nombres de personnes
Zone : Grand Nord	18 mai 2022 – Marché de Poum	12
Lieu : Koumac	18 mai 2022 – DDEE Koumac	10
Zone : Sud Minier	9 juin 2022 - Houailou	2
Zone : VKPP	26 avril 2022 – DDEE Kone	6
Lieu : Koné (x2)	17 mai 2022	15
Zone : Côte Nord	20 mai 2022 – Centre de formation	12
Lieu : Touho	Touho	

Dans le cadre du second semestre aucune formation n'a été organisée puisque l'essentiel du travail du technicien sécurité s'est axée sur l'accompagnement personnalisé des pêcheurs professionnels dans le montage de leur dossier dans le but d'obtenir le permis de navigation. Le travail de formation et d'accompagnement s'est fait sur la base de la liste de pêcheurs professionnels, transmise par la province Nord. Le périmètre initial de l'opération portait donc sur 181 navires. Au fur et à mesure des prises de contact, la base de données provinciales a été actualisée et ce n'est que 90 navires qui pratiquent réellement la pêche professionnelle.

Le tableau récapitulatif des pêcheurs professionnels suivis dans le cadre de ce projet par le technicien sécurité des navires est fourni en annexe. Il y précise la situation du bateau et l'étape dans laquelle il se situe au regard des étapes de la procédure d'accompagnement. Ainsi, en décembre 2022, 8 pêcheurs ayant passé leur bateau en visite sécurité des navires ont eu leur permis de navigation, car ils finançaient seuls la mise en conformité de leurs navires au regard des prescriptions émises par la direction des affaires maritimes.

25 navires, ont été recalés (également précisé en annexe) pour diverses raisons telles que l'ancienneté du navire, la dimension hors catégorie ou ne répondant pas aux normes de flottabilité.



Figure 2: Deux inspecteurs sécurité en visite d'inspection

Les formations et accompagnements personnalisés avec les pêcheurs professionnels se sont poursuivis jusqu'en mai 2023. Ainsi, sur la période de mars 2022 à mai 2023 c'est :

- 90 pêcheurs contactés
- 25 pêcheurs dont les navires ne sont pas éligibles au permis de navigation
- 46 pêcheurs dont la procédure est lancée
- 8 pêcheurs qui ont obtenu le permis de navigation
- 11 pêcheurs en attente de levée de prescription (passage en commission provinciale)

L'ensemble du territoire de la province Nord a été couvert puisque 8 pêcheurs professionnels sur Canala ont pu faire la déclaration NUP et sont désormais en attente de la programmation des visites de la direction des affaires maritimes. Même cas de figure sur Belep où le bilan est plus mitigé, 3 pêcheurs professionnels. Dans le cadre de la levée des prescription la FPPN et la CPPNC ont organisé le déplacement de la ANFR pour certifier que les radios des pêcheurs professionnels sont bien fonctionnels.

Même si on reste en deçà de ce qui est initialement prévu, la dynamique lancée est positive dans la mesure où une suite sera donnée à l'action (par le gouvernement, les provinces, les fédérations, et la CAP- NC). Cela se traduit par un groupe de travail inter-collectivité sur le sujet, et sous l'égide du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie.

Une commission de la CAP-NC (validé en bureau), organe de représentation règlementaire de la profession, a statué sur la poursuite de l'action, via la mobilisation de financement au-delà de PROTEGE. Ci-dessous le budget validé par le bureau de la CAP-NC pour poursuivre la mission sur le reste de l'année 2023 (rubrique à financer).

BUDGET 2023			
EMPLOIS	Montants XPF	RESSOURCES	Montants XPF
Carburant	360 000	PROTEGE	3 673 253
Salaires	3 478 351		
Charges sociales (CAFAT)	2 326 490	A financer	3 986 382
		dont	
Charges sociales (Humanis)	542 155	province Sud 20%	800 000
Location véhicule	610 488	province Nord 50%	1 990 000
Assurance	93 523	province Iles 30%	1 196 382
Commissions et frais	68 628		
Frais de bureau	180 000		
Total	7 659 635	Total	7 659 635

En termes de réussites, cette action a touché un nombre important de pêcheurs professionnels et elle a permis la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour chacun d'entre eux ainsi que d'accentuer les collaborations avec la FPPN. En termes d'échecs, le stage d'immersion du technicien sécurité des navires au sein de la direction des affaires maritimes (direction compétente en matière de sécurité des navires en Nouvelle Calédonie) n'a pu avoir lieu et l'objectif que 50% de pêcheurs aient le permis de navigation n'a pas été atteint. Les difficultés rencontrées sont de couvrir un territoire étendu et vaste, les pêcheurs sont parfois difficiles à joindre et le temps de la mission est trop court considérant les délais administratifs.

En termes de perspectives, la CPPNC, appuyée par la CAP-NC a lancé un Groupe de travail « sécurité des navires », avec le cabinet du ministre calédonien en charge des questions relatives à la sécurité des navires. Le budget prévisionnel a été élaboré afin de poursuivre la mission en province Nord et de l'étendre à la province des îles Loyauté, et à la province Sud. La « sécurité des navires » est inscrit dans les axes stratégiques et prioritaires de la profession. Les fédérations des pêcheurs professionnels, du nord et du sud, souhaitent se saisir de la question afin d'accompagner les pêcheurs professionnels de leur territoire respectif.

Finalement, la CAP-NC va porter la suite de ce projet. La suite c'est donc la formalisation du GT « sécurité des navires » avec le tout récent directeur des affaires maritimes de la Nouvelle Calédonie, et surtout le cabinet du ministre en charge des questions de sécurité des navires. Tout un volet d'accompagnement des pêcheurs est en réflexion avec les collectivités qui ont pris conscience de l'importance de cette dynamique. La province des îles par exemple tend à conditionner le soutien financier de ses projets pêche à l'obtention du permis de navigation.

ii) Formation et acquisition de matériel permettant d'entretenir et d'accroître la durée de vie des bateaux de pêche aux îles Loyauté

Pour rappel, la CPPNC, en tant qu'organisation professionnelle au niveau pays, coordonne administrativement ce projet. Le manque de structuration des syndicats de Lifou et de Maré a embauché la mise en œuvre de cette action sur ces îles. La dynamique a toutefois été excellente à Ouvéa, où l'énergie a été concentrée.

Sur le terrain, le syndicat des pêcheurs d'Ouvéa reste la cheville ouvrière de l'ensemble de ce qui se fait. Après avoir établi les devis auprès de la CIMAC et SOPROTEC, et les avoir transmis à la CPPNC, le Syndicat des pêcheurs d'Ouvéa a pu recevoir le matériel. Dans le cadre d'une convention avec la Mairie d'Ouvéa, le syndicat a pu installer son atelier de formation mécanique. Il sert à la fois pour la formation, et aussi à l'entretien des bateaux des professionnels et non professionnels.

Pour Ouvéa l'ensemble du matériel a été acheté. Le dock qui leur sert de plateforme de formation et d'entretien a été aménagé et sécurisé. Le matériel a été installé dans ce dock, et c'est l'unique plateforme de formation et d'entretien sur l'île d'Ouvéa. Des formations y ont été organisées, dont une très formelle avec le GIEP (financé par la province des îles Loyauté). Cette opération est amenée à être renouvelé en fonction des financements dont dispose le syndicat des pêcheurs d'Ouvéa.



Figure 4 : Soudure coque - Ouvéa

Pour Maré et Lifou l'approche sera tout autre au regard de la configuration particulière de ces 2 îles dans le cadre de ce projet. Pour autant, même si rien n'a été mené dans le cadre de PROTEGE, des pistes sont envisagées pour répondre de manière circonstanciée et contextualisée à la thématique du prolongement de la durée de vie des navires de pêches sur Lifou et Maré.

Suite à l'achat de l'ensemble du matériel des contacts ont été pris avec le GIEP. Le syndicat des pêcheurs d'Ouvéa a donc organisé une formation du 15 au 17 novembre 2022. Elle a réuni 14 personnes pour une formation d'entretien sur le matériel Hors-Bord.

Le programme de formation s'articulait autour d'une partie théorique et pratique : La formation s'est bien déroulée. Le syndicat des pêcheurs d'Ouvéa a demandé au formateur du GIEP de faire des recommandations sur le matériel acquis de manière compléter l'outillage nécessaire à la tenue d'une bonne formation et au bon entretien des bateaux de pêche de l'île.

Pour Ouvéa ce ne sont pas moins de 17 coques qui ont été réparées, 13 moteurs et 8 remorques depuis la mise en place de la plateforme de formation mécanique. Par ailleurs la chambre d'agriculture enregistre des demandes (x5) de ridet pêche professionnel depuis la mise en place de cette plateforme, et des dossiers de demandes de financement projet pêche sont en cours sur l'île, preuve que la démarche catalyse la professionnalisation du secteur.

Objectifs

- Entretien et utiliser les moteurs hors-bord avant la mise en marche, pendant le fonctionnement et après l'arrêt
- Effectuer l'entretien courant avec des méthodes simples et des moyens réduits
- Détecter des pannes simples et effectuer leurs réparations

CONTENU DE LA FORMATION

THÉORIE : 8 heures

- Le principe de fonctionnement des moteurs hors-bord 2 et 4 temps
- Les différents éléments du circuit carburant et leurs entretiens
- Les différents éléments du circuit de réfrigération et leurs entretiens
- Le but, la procédure et l'entretien de protection électrolytique
- Le principe de fonctionnement de la transmission et son entretien
- Les différents éléments du circuit de graissage et la procédure de vidange
- Les caractéristiques d'une hélice et son entretien
- Le contrôle d'huile du trim et le système de secours
- Les bases du système de production électrique et son entretien
- Les bases du système de lancement des moteurs à démarrage manuel et électrique
- Les opérations d'entretien et de dépannage simple

TRAVAUX PRATIQUES - MAINTENANCE DE MOTEURS HORS-BORD 2 ET 4 TEMPS : 16 heures

- Vidange de moteur hors-bord 4 temps
- Vidange d'embase
- Changement d'une turbine de pompe à eau
- Changement des bougies
- Graissage du moteur
- Nettoyage d'un carburateur
- Graissage de l'arbre d'hélice
- Contrôle et le changement des anodes
- Contrôle de niveau d'huile du TRIM
- Définir l'origine d'une panne simple d'origine électrique ou due à l'alimentation en carburant

Les difficultés pour Ouvéa pour avoir des formations régulières, c'est la disponibilité des formateurs du GIEP. Pour autant en 2023, des formations spécifiques non conventionné ont été possible (x2), pour l'installation et réglage moteur. Et les entretiens de bateaux se sont poursuivis (soudure des coques, etc).



Figure 3 : Partie théorie en salle (Ouvéa)



Figure 4 : Partie pratique - Plateforme de formation

iii) **Formation à la gestion du système d'information de l'Observatoire des pêches côtières :**

Avancement de l'action

Le développement du méta infocentre de l'Observatoire inclue une formation des équipes techniques de l'OPC, des collectivités ainsi que des organisations professionnelles au développement de tableaux de bord avec le logiciel Power BI. Ainsi, à partir de mars 2022 jusqu'à mars 2023, les membres (coordonnateur et animateur) de l'OPC ont suivi à concurrence de deux fois par mois cette formation qui permet à la fois de construire des tableaux sur des questions spécifiques ainsi que de tester les algorithmes développés dans le méta-infocentre. En plus de ces séances dispensées qu'à l'OPC, d'autres séances ont été dédiées aux partenaires.

Date	Objet	Personnes formées	Organisation
31/08/2022	Présentation générique PBI	Liliane Fabry, Calvin Paladini	
13/09/2022	Présentation outil et manipulation des cubes	Liliane Fabry, Jérôme Azarro, Billy Wapotro, Georges Guillaume	PN, PS, PIL
10/10/2022	Session 1 présentation outil et manip cube	Jean-François Laplante, Pablo Chavance, Bernard Fao, Julien Pages, Yvy Dombal, Gaston Itrema	PN, PS
13/10/2022	Session 1 présentation outil et manip cube	Calvin Paladini, Louis-Charles Dziegala, Billy Wapotro	PIL, PN
03/11/2022	Session 2	Pablo Chavance, Georges Guillaume, Yvy Dombal, Louis-Charles Dziegala, Calvin Paladini, Liliane Fabry	PN, PS
28/11/2022	Session 2	JFL, Jérôme Azarro, Billy Wapotro, Gaston Itrema, Julien Pages	PN, PS, PIL

Les formations offertes aux différents agents techniques des collectivités et des organisations professionnelles ont été dispensées à partir de septembre 2022 sous le format d'un atelier participatif. L'objectif de la formation n'était pas de présenter l'ensemble des fonctionnalités du logiciel mais uniquement d'indiquer aux utilisateurs les étapes à mettre en œuvre pour effectuer des requêtes spécifiques.

iv) **Formation d'aide à la création et à la conduite d'un projet aquacole, évaluation technique et économique du projet et mise en place d'un plan de financement :**

La stratégie de développement aquacole, mise en avant par la Province Nord, tend à identifier des porteurs de projets novateurs (PPN) dont l'implantation est fortement soutenue par des aides extérieures. C'est PPNs sont un maillon principal du « dérisquage » et de l'ajustement du modèle de production qui servira de modèle économique standard dans la validation des projets prioritaires qui suivront. Or, il apparaît du fait de l'absence d'un tissu aquacole étoffé sur le territoire, que les porteurs de projets affichent généralement un niveau de connaissances aquacoles quasi absent.

Il convient donc de leur donner les points de référence scientifiques, techniques et économique qui leur permettront ensuite de définir puis d'exercer ce futur métier. Le but de ce dispositif de formation est d'accompagner les porteurs dans l'élaboration de leur projet (PP) en leur donnant le savoir-faire nécessaire à la création, au développement et à la gestion de la production et d'une entreprise aquacole artisanale.

Le déroulement de l'action est le suivant sur la base de 4 sessions de 8 heures :

Action 1 : Professionnalisation de l'accompagnement de la filière diversification aquacole

- Aperçu approfondi sur chacune des espèces potentielles existantes
- Compréhension des modèles de production
- Connaissances des schémas techniques, économiques et les nécessités administratives
- Éléments sur la gestion de projet (animation de réunion, postures, etc...)

Action 2 : Dimensionnement d'un avant-projet sommaire

- Aperçu des différents schémas de production selon chaque filière
- Modalités et contraintes opérationnelles
- Présentation avant-projet sommaire (APS) par chaque bénéficiaire

Formateurs : Régis BADOR, accompagné de Paul CHABRE et d'un intervenant spécialisé, Joselyn SENIA.

Participants : WHAAP Jonathan	PP	POUM
PABOUTY Marie-Renée	PP	TOUHO
KOLELE Fernand	PP	TOUHO
POUROUDA Emmanuel	PP	FOUE - Koné
YOSHIDA Glenn	PP	KAALA GOMEN
AZZARO Jérôme	Accompagnant PP	KOUMAC
ITREMA Gaston	Accompagnant PP	KONE
MALOUNE Antoine	Accompagnant PP	POINDIMIE
KAYARA Jeff	Accompagnant PP	POINDIMIE

Le rapport complet de la formation a été fourni lors des livrables du second semestre 2022.

Action 6C.1.1 Fourniture des éléments et accompagnement pour l'élaboration d'un schéma directeur pêche et aquaculture

Une dynamique engagée s'est officialisée en janvier 2022 et a confirmé l'intérêt réel de la Nouvelle-Calédonie pour mettre à jour une feuille de route, synonyme d'un schéma directeur de la pêche. Ainsi, il a été validé la nécessité de tenir, quinze ans après les premières assises de 2007, les secondes Assises de la pêche qui intégreraient à la fois les pêches côtières et hauturière. La méthodologie adoptée fut de réaliser, en amont de l'événement, un travail avec des groupes spécialisés restreints concernant quatre grandes thématiques soient i) les conditions relatives au métier de pêcheur, ii) la gestion durable des ressources, iii) la réglementation inhérente à l'activité de la pêche et iv) la rentabilité économique de la filière. Les résultats préliminaires obtenus seraient le cas échéant présentés sous un format d'ateliers lors des assises et l'ensemble des participants pourraient débattre sur ces éléments pour compléter la feuille de route. Cette dynamique a été officiellement portée par la CAP-NC et le GNC. Un comité de pilotage s'est donc mis en place à la fin janvier 2022, constitué à la fois des collectivités, des organisations professionnelles et du chef de file.

Concernant le travail de préparation en amont des assises, il a été convenu de traiter séparément la pêche hauturière et la pêche côtière. En ce sens, deux prestataires ont été nécessaires pour accompagner chacun des volets. Pour la pêche côtière, la firme Archipelagoes a été retenu et a piloté l'initiative de mai à octobre 2022. Le mandat principal de cette prestation fut d'accompagner la réflexion et les travaux engagés au sein des quatre groupes de travail afin de faire émerger les recommandations qui seront portées aux Assises pour finalement rédiger une ébauche de feuille de route de la pêche côtière. Il fallait également considérer une projection à court/moyen/long terme (2/5/10 ans) pour tendre vers des objectifs définis en phasant les mises en œuvre et les dépenses budgétaires afférentes, dans la mesure du possible. Le volet hauturier a été financé par le gouvernement de la Nouvelle Calédonie et le chef de file n'a pas été impliqué.

Ainsi, quatre groupes de travail ont été créés et ils se déclinent comme suit :

	Thématique / enjeu	Transversal	Objectifs stratégiques	Pilote / Composition
GT1	Structuration et évolution du secteur	Communication et questionnaire	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Renforcer la représentation de la profession ↳ Œuvrer à l'évolution des métiers de la pêche ↳ Développer la formation locale et rendre les métiers de la pêche côtière attractifs Groupe communication transversal ? Questionnaire transversal ?	Benoit Beliaeff (CPPNC-FPPCPS) CAP.NC Ambre Diazabakana (PN) - Yvy Dombal (PN) Thomas Tiburzio (PS) - Loïc Bourguine (PS) Province des îles Fédérations pêcheurs : Ludivine (FPPCPS) Christophe Pierron (Sud) Christophe Puntonet (Nord) - Thierry Chantereux (Nord) Abel Cica (Iles)
GT2	Exploitation durable des ressources côtières (Th environnementale)		<ul style="list-style-type: none"> ↳ Préserver et développer une exploitation durable des ressources côtières 	JF Laplante/ Pablo Chavance - Liliane Fabry Bernard Fao Benoit Beliaeff (CPPNC-FPPCPS) Manuel Ducrocq (SPNMCP) / Mikael CAP.NC Georges Guillaume - Philippe Perez (PS) Yvy Dombal - Zach Moenteapo (PN) Billy Wapotro (PIL) + autre ? Matthieu Juncker (CPS-PROTEGE) Simon Van Wynsberge (IFREMER) Pauline Bossierelle et Sébastien Gislard (CPS-Pêche Côtière) Sénat Coutumier ? Bureaux d'études ? Antoine (Soproner) / Nicolas (Dexen)
GT3	Encadrement réglementaire		<ul style="list-style-type: none"> ↳ Réviser, harmoniser et améliorer le cadre réglementaire des pêches côtières 	Luen Iopue Services juridiques du gouv + des Provinces Tyffen Read / Kimberley Baroni (PS) Laura Domergue (PN) Georges Kakue / Gladys Bako (PIL) Delphine Le Meur & Mickael Bernard (DAM) DSF Marianne Dupuy-Guilloux (CMNC)
GT4	Développement économique de la filière (économie /fiscalité /gestion) ➔ Assurer la rentabilité économique de la filière pêche côtière		<ul style="list-style-type: none"> ↳ Stabiliser et organiser le marché local ↳ gérer la pluriactivité et les conditions d'exercice du métier ↳ rendre la filière autonome ↳ disposer des infrastructures nécessaires 	Yvy Dombal (PN) Services dvpt éco des prov Patrice Kasanwardi (PN) - Zacharie Moenteapo (PN) - Lila Charette (PN) - Ambre Diazabakana (PN) Fédérations des pêcheurs : CPPNC Christophe Puntonet (FPPN) Thomas Tiburzio & Loïc Bourguine (PS) Billy Wapotro (PIL) Liliane Fabry (Adecal) - Yannick Fulchiron (Adecal) Fanny Contensou / Dao Deruy (CAP) Mario Lopez FPH Léa Carron (Gouv) Theau Gontard (Agence rurale) UFC que choisir

Sur cette base, au moins quatre rencontres ont été nécessaires pour chacun des groupes de travail pour produire une note synthétique par thématique. Ainsi, le GT1 a généré trois objectifs opérationnels se déclinant en 13 actions, le GT 2 a généré 11 objectifs opérationnels se déclinant en 26 actions, le GT3 a produit trois objectifs opérationnels et trois actions. Finalement, le GT4 a produit cinq objectifs opérationnels et 29 actions. Globalement, l'ensemble de ces éléments s'intègrent au sein de neuf objectifs stratégiques et servent la mission globale de nourrir la population calédonienne tout en exploitant durablement les ressources marines. Les documents détaillés récapitulatifs sont transmis en annexe de ce rapport.

Pour vulgariser le format académique de ce livrable et faciliter sa digestion et les échanges souhaités lors des assises, 16 idées sont ressorties de ce travail et ont été amenées et sujettes aux débats dans le cadre des Assises. En résumé voici les 16 idées retenues :

- 1- Créer une structure pays type coopérative pour la commercialisation des produits de la
- 2.- Lutter contre la vente illégale qui pénalise les pêcheurs et fait baisser les prix, en renforçant les contrôles
- 3.- Communiquer davantage, avec un besoin de liens et d'espaces de dialogue
- 4.- Communiquer sur le rôle de la CAP et mettre en avant son rôle de coordination
- 5.- Consulter systématiquement les pêcheurs pour les évolutions réglementaires
- 6.- Adapter la réglementation sur la sécurité des navires au contexte local (agrément, mise aux normes et catégories)
- 7.- Soutenir et encourager les projets de chantier naval local
- 8.- Définir un cadre juridique pays sur la pluriactivité qui permette de faire face aux aléas climatiques et qui prenne en compte la gestion de la
- 9.- Faire évoluer les aides financières et la défiscalisation
- 10.- Entretien et développer les accès à la mer pour tous les pêcheurs
- 11.- Dynamiser les associations ou fédérations de pêcheurs pour porter des projets de mutualisation d'achat de consommables ou de coopératives d'achat

- 12.- Réfléchir à la mise en place d'une formation initiale et adapter et renforcer la formation continue
- 13.- Développer une meilleure connaissance environnementale pour tous les acteurs du lagon et renforcer la bonne gestion des écosystèmes
- 14.- Suivre la pêche non pro pour disposer de données sur l'ensemble des
- 15.- Pérenniser et étendre les missions de l'observatoire des pêches côtières
- 16.- Former un comité de suivi des Assises pour garantir la mise en œuvre des recommandations

Les assises se sont déroulées le 15 et 16 novembre 2022. Globalement, plus de 120 participants de tous horizons. Les ateliers ont réuni plus de 80 personnes, pêcheurs de tout le territoire et fédérations, CAP-NC, élus, collectivités et partenaires. Les principaux éléments retenus sont :

La couverture média de l'événement a été plus que satisfaisante, avec notamment:

- 2 JT (Calédonia et Nc 1ère)
- Les Nouvelles Calédoniennes (double page, ante et post Assises de la pêche) o Passage radio (Djiido, NC la 1ère, RRB)

- Communication post Assises :

- Une capsule vidéo,
- Page internet de la CAP-NC (les documents de présentation en téléchargement)

Plusieurs diffusion des supports des assises et conception d'une capsule vidéo de l'évènement :

<https://www.cap-nc.nc/wp-content/uploads/Assises-de-la-peche-Pleniere-15-Novembre-web-cap-nc.pdf>

<https://www.cap-nc.nc/wp-content/uploads/Assises-de-la-peche-Restitutions-16-Novembre-web-cap-nc.pdf>

<https://youtu.be/yUe6idLna80>

Publication de supports de communication dédiés :

Bulletin d'information n13_PROTEGE_12.2022 : https://www.cap-nc.nc/wp-content/uploads/Bulletin-dinformation-n13_PROTEGE_12.2022.pdf

La Calédonie Agricole N°188 Bilan et perspectives des assises de la pêche : https://www.cap-nc.nc/wp-content/uploads/LCA188_basedef.pdf

La Calédonie Agricole N°189 : les OPP élus à la CAP-NC : https://www.cap-nc.nc/wp-content/uploads/LCA189_basedef.pdf

Un rapport sur la synthèse de l'événement est transmis en annexe pour plus de détails concernant les ateliers.